

N° 2011-141

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/04/2011
Affichage	22/04/2011

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

THEME : **FINANCES 7**

OBJET : **SUBVENTION
MUNICIPALE A L'OFFICE DU
TOURISME : AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION D'OBJECTIFS**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine
JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascale BRUNET

Vu la délibération N°2010-066 en date du 3 mars 2010 ;

Vu la délibération N°2011-066 en date du 25 février 2011 ;

Considérant que la politique de clarification des relations entre la commune de Briançon et son Office de tourisme doit conduire à ce que chaque budget supporte directement les dépenses de l'exercice qui le concerne ; que certaines dépenses initialement prévues par le budget primitif 2011 de l'Office de tourisme pour un montant global de 66 000 euros seront en définitive prises en charge directement par la commune de Briançon ; qu'en contrepartie la subvention globale de 1 003 000 euros initialement prévue par la convention d'objectif et de financement entre la commune de Briançon et l'Office de tourisme de Briançon doit être diminuée du montant de ces dépenses ;

Considérant que la convention d'objectif et de financement prévoit la conclusion d'avenants pour modifier le montant de la subvention et des charges qui lui sont liées ; qu'elle prévoit également que la commune notifie annuellement à l'Office de tourisme le montant de la subvention attribuée ;

Considérant que le projet d'avenant n°1 à la convention d'objectif et de financement entre la commune de Briançon et l'Office de tourisme de Briançon est joint à la présente délibération ;

Aussi, conformément à la convention d'objectif et de financement et afin d'assurer les charges de fonctionnement de l'Office de tourisme, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une subvention globale de 937 000 € à l'Office de tourisme de Briançon au titre de l'année 2011 et d'autoriser Monsieur Le Maire à notifier le montant de cette subvention à l'Office de tourisme en application de la convention d'objectif et de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, l'avenant n°1 à la convention d'objectif et de financement entre la commune de Briançon et l'Office de tourisme de Briançon, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que le montant de la subvention comprend l'avance de 250 000 € attribuée par délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2010.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe, ESCALLIER Karine)

NE VOTE PAS : 0



Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 3 - MAI 2011

PUBLIÉ LE 3 - MAI 2011

NOTIFIÉ LE

Le Maire

Gerard FROMM


**Avenant N° 1 à la convention d'objectif et de financement
entre la Ville de Briançon et l'Office de tourisme de Briançon**

La commune de Briançon, représentée par son Maire, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer le présent avenant, par délibération N° en date du2011, ci-après dénommée la Ville, d'une part,

et

L'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de tourisme de Briançon », représenté par son Président, Monsieur Alain NICOLOSO, dûment habilité à signer le présent avenant, par décision du Comité directeur en date du2011, ci-après dénommé l'EPIC, d'autre part,

ont convenu ce qui suit :

Préambule

Considérant que la politique de clarification des relations entre la commune de Briançon et son Office de tourisme doit conduire à ce que chaque budget supporte directement les dépenses de l'exercice qui le concerne ; que certaines dépenses initialement prévues par le budget primitif 2011 de l'Office de tourisme seront en définitive prises en charge directement par la commune de Briançon ; qu'en contrepartie la subvention globale attribuée à l'Office de tourisme doit être diminuée du montant de ces dépenses.

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention globale d'un montant de 1 003 000 euros annuels prévue par la convention d'objectif et de financement entre la ville de Briançon et l'EPIC Office de tourisme de Briançon en contrepartie de la prise en charge directe par le budget principal de la commune de Briançon de certaines dépenses à caractère évènementiel. Ces dépenses s'élèvent à la somme de 66 000 euros selon le tableau annexé au présent avenant.

La ville de Briançon versera donc à l'EPIC Office de tourisme une subvention globale d'un montant de 937 000 euros au titre de l'exercice 2011.

Fait en triple exemplaire originaux, à Briançon, le 2011

Le Président de l'EPIC,

Le Maire de Briançon,

Monsieur Alain NICOLOSO

Monsieur Gérard FROMM



Annexe à l'avenant N°1 à la convention d'objectif et de financement de l'Office de tourisme

Opérations	Total
Pour "Musique au sommet"	2 000 €
Pour "Transhumance"	5 000 €
Pour le "Mondial de l'Escalade"	6 000 €
Pour "En attendant le Tour de France"	15 000 €
Pour des actions diverses, relatives à l'animation, définies par la Ville de Briançon	38 000 €
Total Général	66 000 €

